

## ILS SERONT EN APPEL A VERSAILLES LE MERCREDI 8 AVRIL 2015 à 14h (8 rue Carnot cour d'appel)

### 2 psychiatres de l'hôpital Prevot a Moisselles (95) condamnés pour fautes caractérisées sont toujours en activité 10 ans près le décès de ma fille Florence, 28 ans.

Florence célibataire très entourée, un bel avenir devant elle tant personnel que professionnel .Elle avait son propre appartement à Clichy Levallois, joyeuse mais discrète . Pas d'antécédents psychiatriques ni pour elle, ni dans la famille, aucun problème de santé.

Brusque changement de comportement fin février 2004 :

devenue très volubile, heureuse mais démonstrative et euphorique.

**vendredi 5 mars**, notre médecin traitant depuis 28 ans, l'ayant mise sous haldol depuis 5 jours sans résultat, nous propose la clinique psychiatrique du Vesinet pour une cure de sommeil. Nous sommes d'accord toutes les 2. Elle me dit avoir de la « brume dans la tête et besoin d'être aidée »

Dans sa déposition, notre médecin atteste « à ce moment, Florence ne relevait d'aucune pathologie physique ou psychique sérieuse ».

Après 3 jours d'hospitalisation sous loxapac et risperdal, Un scan cérébral normal, une prise de sang avec recherche des toxiques négatifs, le chef de service dr Nomblot décide, sans nous avertir ni moi ni son médecin traitant de l'envoyer à l'hôpital psychiatrique Prévot de Moisselles. (336 lits)

Prétexte : agression de 2 infirmières dans une phrase délire, Dans sa lettre au dr Psychiatre Ruinart de BRIMONT de Moisselles il écrit : «symptomatologie pose problème sur le plan diagnostique ».

Moisselles : interdiction contact, ni visites ni téléphones, autorisation de 2 téléphones par jour aux infirmières : « elles me répètent chaque jour que Florence va de mieux en mieux « .....

**Le lundi 8 mars** : Le dr Mestres, médecin de garde ce jour à fait l'examen d'entrée, elle prescrit test de grossesse et analyses pour le lendemain : non exécuté.

elle écrit sur le dossier : » *hydratation ++* »

**mardi 9 mars** : Dossier Médical des Infirmières « *énormément d'hématomes sur le corps ,trace de doigts sur l'intérieur des cuisses état catatonique, on se pose la question d'une agression sexuelle faire BHCG+ Sérologie dans 15 jours.* Ruinart est absent, c'est le Dr Kerbi dans sa déposition d'enquête :

» *12h les infirmières attirent mon attention sur la présence d'hématomes multiples au niveau des membres inférieurs et je mets Florence en isolement (dit chambre de soins intensifs) pour la protéger, je suspens le traitement neuroleptique afin d'éviter une majoration de l'état confusionnel ».*

DMI : « *ne mange pas, bouche sèche, tourne la tête quand on la fait boire* »

**mercredi 10 mars** : le dr Ruinart prend en charge Florence et remet le traitement identique à la clinique Risperdal et Loxapac ,

DMI« *ne déglutit pas, on lui met l'eau dans la bouche, recrache, il faut faire attention à la déglutition, elle ne veut pas boire* »

**jeudi 11 mars** DMI « *a du mal à déglutir ne veut ni boire ni manger, ne déglutit rien* »

**vendredi 12 mars** : DMI « *elle refuse de s'alimenter* »

l'après midi chute, saigne du nez, un somaticien dr Bossio, demande un examen biologique pour le lendemain samedi ou lundi (le mot est illisible) : non exécuté. Il augmente le risperdal .

**Samedi 13 mars** : DMI « *ne veut pas boire , ne déglutit rien, avons tenté de lui donner à boire sans succès, ne mangeant plus, ne buvant plus ne dors plus* »

Le dr Ruinart est tenu au courant par téléphone: réponse baisser la dose de loxapax.

Je vais à Moisselles avec mon frère, mais nous ne pouvons pas voir Florence,

**Dimanche 14 mars matin** : DMI « *mains et bouche en sang nez saigne, met sa tête en arrière, glaires dans la bouche, yeux révulsés, convulsion, discours incohérents, patiente figée, a le cou d'une personne en hyperthyroïdie, tousse, crache sang et glaires +++* » « *encombrement haut* »

le dr Mestres médecin de garde du dimanche est appelé

**Midi** Elle prescrit une injection de 2xhaldol + 1 tercián, en oubliant de préciser qu'il ne faut pas que Florence s'alimente ; DMI: « *un dafalgan avec 2 petits suisses + 1 compote* « .....comment ??????

**Après midi** DMI; « *très très encombrée* »(c'est souligné), « *tousse, glaires++++, pas bu, fausse route avec hoquet* » « *a surveiller ++++* »

13h10 DMI « *je vais la voir, florence cherche quelqu'un, assise par terre* »

13h50 DMI « *elle tend les bras, murmure des phrases* »

14h20 à la relève, les infirmières voient l'urine qui passée sous la porte :

FLORENCE ET MORTE

appel du doct Mestres, celle ci appelle le SAMU et les pompiers, premier refus du permis d'inhumer. Arrivent L'officier de Police judiciaire, l'adjoint du commandant de gendarmerie de Montmorency , La brigade de recherche et le Technicien en Identification Criminelle de Cergy , le docteur de l'Unité Médicale Judiciaire envoyé par le procureur sont aussi présents.

l'UMJ et le TIC demandent une autopsie. : est ce la procédure normale lorsqu'une personne décède dans un hopital ?

SEULS ABSENTS, Dr RUINARD et le directeur de l'hopital Jean -Maurice PLAZANET.

Mais c'était un dimanche après-midi.

Ce jour là, je téléphone à 15h comme les autres jours on m'annonce que Florence est décédée.

Je n'ai eu aucun contact avec le dr RUINART, excepté le lundi, lendemain du décès de Florence pour l'entendre dire : « *je ne comprends pas, je ne sais pas ce qui s'est passé* »

A l'autopsie, « *inhalation alimentaire massive au niveau des voies aériennes supérieures et des poumons d'où un décès par asphyxie. Nombreuses lésions ecchymotiques datant de plusieurs jours au niveau des jambes, cuisses, nez, sans cause avec le décès. un bleu sur la fesse de 10 cm de diamètre et 5 cm de profondeur qui a crevé le muscle .*

L'analyse toxico révèle *la présence 8 produits psychotropes dépresseurs ( dextropoxyphene, risperdone, loxapine, alimemazine, haldol, tercián pholcodine, hydroxyrisperadone,) et un antalgique. l'association de ces différents produits pouvait être compatible avec le décès, avec abolition des réflexes de déglutition.*

le dossier a été classé sans suite, donc nous avons déposé plainte auprès du doyen des juges d'instruction avec constitution de partie civile le 23 juillet 2004 :

- HOMICIDE INVOLONTAIRE
- ABSTENTION D'ASSISTANCE A PERSONNE EN DANGER ET DELAISSEMENT AYANT PROVOQUE LA MORT
- VIOL ET/OU AGRESSION SEXUELLE ET/OU TENTATIVE
- VIOLENCES VOLONTAIRES AGGRAVEES

L'enquête est confiée à la gendarmerie, section recherche de Versailles

le juge d'instruction demande 6 rapports expertises

-2 expertises en 2005, du dr psychiatre DUMONT « *l'apparition des différents troubles constituait des signaux d'alerte des accidents des neuroleptiques, des explorations sanguines auraient dues être faites, l'obligation d'arrêter immédiatement les neuroleptiques, pas de coordinateur senior, ...*

-3e et 4e expertise dr psychiatre BENKEMOUN *l'état de florence aurait dû entrainer un bilan étiologique,*

*une réflexion sur les effets secondaires des neuroleptiques*

*une réévaluation de la posologie des neuroleptiques et antipsychotiques*

*devant les fausses routes, non prescription de l'injection et manque de discussion*

- 5e expertise, en 2009, soit 5 ans après le décès, le dr psychiatre REVERBERI et le somaticien SOLLET (78 pages) confirment les responsabilités des 2 médecins

*Risque d'avoir continué l'alimentation L'injection*

*La déshydratation L'inadaptation de la surveillance*

**tous les experts signalent :**

que Florence aurai dû être transportée dans un service d'urgence,

qu'il n'y a pas eu de discussion sur les prescriptions

qu'ils auraient dû lui prescrire un ionogramme

que le docteur Ruinart n'écrit rien dans le dossier médical des docteurs

que Ruinart et Mestres ne lisent pas le dossier médical des infirmières

Dr MESTRES, *plus qu'une erreur de diagnostic, c'est une erreur d'appréciation de la situation clinique de Florence et du risque accru d'effets indésirables des traitements administrés par voie musculaire.*

Dr RUINART, les experts soulignent *le dysfonctionnement plus général dans la marche du service de Ruinart ou l'ensemble des médecins intervenant n'assuraient aucune continuité dans les soins prodigué et les experts établissaient un lien causal entre ces dysfonctionnement et la survenue de décès.*

En 2012, le CRCI (Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux) écrit « les fautes commises par ces 2 médecins avaient un lien direct et certain avec le décès de Florence »

PROCES EN PENAL LE 28 NOVEMBRE 2012 A PONTOISE

CONDAMNATION A 12 MOIS AVEC SURSIS : homicide involontaire

Dr MESTRES : *manque de compétences, diagnostic inapproprié prescription inadaptée de l'injection et maintien alimentation, faute ayant causé de façon certaine et directe le décès de Florence*

Dr RUINART : *graves dysfonctionnements, responsable des fautes relevées dans son service, qu'il s'agisse des insuffisances dans la surveillance de Florence ou de la communication quasi-inexistante entre les différents intervenants, conduisant à des prescriptions contraires en l'espace de quelques jours. D'ailleurs, le docteur Ruinart a reconnu lui-même ne pas assurer la communication des informations au sein de son service, ne notant pas ses différentes observations dans les dossiers médicaux afin de ne pas gêner sa collègue dans le bureau renfermant les dossiers, ce qui révèlent l'état de désorganisation qui règne au sein de ce service. Il aurait dû indiquer pourquoi il jugeait inutile les analyses biologiques prescrites par Mestres le lundi précédent, préciser pourquoi il diminuait les doses de neuroleptiques, indiquer qu'elle était sa stratégie de soins de manière à permettre aux médecins de garde de rentrer dans son projet.*

*La faute de Mestres a été facilitée par le manque de communication et de suivi dans le traitement de Florence*

*Désorganisation fautive qui ne peut s'analyser que comme une faute caractérisée d'une particulière gravité dont il a reconnu d'ailleurs avoir conscience, déclaré coupable d'homicide involontaire*

**ils ont fait appel** : jugement le 5 mars 2014, la veille Mestres s'veut prendre un avocat, reporté au 17 septembre 2014, l'avant veille la juge fait dire « il y a trop de détenus à juger » report le 18 décembre 2014, le 5 mars l'avocat du docteur Mestres , maître HAIK n'était pas là,, on verra.....le 8 avril 61 ans et 65 ans ils vont faire reporter le procès jusqu'à leur retraite pour ne pas avoir de sanctions disciplinaires du conseil de l'ordre.

Ces médecins travaillent toujours à l'hôpital public de Moisselles.

L'Agence Presse Médical indique que le directeur de l'hôpital lui a répondu :

*« il ne faut pas leurs donner la double peine » !!!!!*

Le conseil de l'ordre du Val D'oise a porté plainte contre le docteur Ruinart, il va passe en conseil de discipline a Paris,

je souhaite que le procès soit connu, surtout qu'il doit faire jurisprudence.



